

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

AFFICHÉ LE 29 SEP. 2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAIT



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

### N° 8 - Piscine municipale : création de tarifs pour la boutique

Rapporteur :

Pello Etcheverry, 1er  
adjoint

#### **Séance du 23 septembre 2022 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

- Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale délégué
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée, à Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint
- Monique Labattut, conseillère municipale, à Christine Gonzalo, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal, à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

**Absents :** Noémie Troubat

**Date de la convocation :** 16 septembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Bruno Garraialde a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

## **N°8 – ADMINISTRATION GENERALE**

### **Piscine municipale : création de tarifs pour la boutique**

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Depuis le 13 juillet 2021, la commune de Saint-Jean-de-Luz gère l'exploitation et la gestion de sa piscine sports-loisirs dans le cadre d'un marché de prestations de services. La commune de Saint-Jean-de-Luz paie un prix en contrepartie duquel elle encaisse les droits d'entrée des usagers.

Afin de favoriser l'attractivité de l'équipement, une boutique a été mise en place avec la vente de maillots de bain et de lunettes de bain.

A cet égard, il est proposé de créer les tarifs suivants avec application de la TVA à 20% :

	Prix €HT	Prix €TTC
Maillot de bain Femme modèle compétition	29,17	35,00
Maillot de bain Femme modèle loisirs	35,00	42,00
Maillot de bain Fille	20,00	24,00
Maillot de bain Homme modèle compétition	18,33	22,00
Maillot de bain Homme modèle loisirs	16,67	20,00
Maillot de bain Garçon	16,67	20,00
Lunette adultes modèle compétition	16,67	20,00
Lunette adultes modèle loisirs	15,83	19,00
Lunettes enfants modèle compétition	10,00	12,00
Lunettes enfants modèle loisirs	6,67	8,00

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la création des tarifs liés à la vente des produits de la boutique de la piscine de Saint-Jean-de-Luz comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 14 septembre 2022,
- Approuve la création des tarifs liés à la vente des produits de la boutique de la piscine de Saint-Jean-de-Luz comme indiqué ci-dessus,

- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

